

Contacts :

n°28 - septembre 2013

Permanence d'aide et d'information juridique de: étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à
Maison des Associations, 11 rue
Caillaux - 75013
M° Maison Blanche

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

Le samedi matin de 10h à 12h à
faculté de droit
12 place du Panthéon 5ème

Contacts :

Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr

Marion Ballet
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :

Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin

alice.bertin0086@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

RESF

Permanences:

tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de
15h à 17h à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison blanche
Contact : Jocelyne Vaudenay: jvaudenay@gmail.com

Création d'un Groupe Etudiants:

Contacts:

Paul Robin pau.robin@laposte.net
et Pierre-Louis Lefever pierrelouis.lefever@hotmail.fr

Diffusion des tracts:

Actuellement :

marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : Martine Common: common.martine@wanadoo.fr

Toujours l'extrême-droite ...

Notre mensuelle de rentrée accueille André Déchot, responsable du groupe de travail de la LDH sur les « extrêmes droites ». C'est l'occasion de réfléchir aux actions qu'il est possible de mener au niveau de notre section.

Depuis la fin du printemps le Front National est davantage présent sur les marchés, et pour cette raison nous tenons à y être régulièrement. Nous entrons dans une année électorale, les enjeux sont importants.

Pourtant nos forces décroissent. Depuis 2011 le nombre d'adhérents de la section baisse régulièrement :

juin 2011 : 181

juin 2012 : 171

juin 2013 : 160

Et moins de 10 nouveaux adhérents en 2013.

Désengagement, lassitude, découragement ? Adhère-t-on par réaction au gouvernement en place ? A-t-on moins besoin de la LDH sous Hollande que sous Sarkozy ?

Choisit-on plutôt des « combats » ciblés ?

La LDH serait-elle trop généraliste et la représentation des objectifs visés trop floue ?

Beaucoup de question auxquelles nous n'avons pas de réponses... Et vous, qu'en pensez-vous ?

Le groupe de travail "extrêmes droites" a publié une bibliographie disponible sur le site de la LDH.

LES COMMUNIQUES DE L'ETE - extraits

3 juillet 2013

Communiqué du collectif « Alerte » dont la LDH est membre :

ALERTE soutient la proposition du plan pluriannuel interministériel contre la pauvreté qui prévoit une éventuelle fusion du RSA et de la prime pour l'emploi. Mais estime que le gouvernement fait fausse route en demandant que cette réforme se fasse « à euros constants ».

5 juillet 2013

Ecoutes : des éclaircissements nécessaires

Dans son édition en date du 5 juillet, le quotidien *Le Monde* affirme que la DGSE intercepterait et stockerait la totalité des communications en France et procéderait à un stockage de données sans limite de temps. (...) Si ces informations devaient s'avérer exactes, nous serions dans une situation de violation flagrante des lois en vigueur. (...)

La Ligue des droits de l'Homme estime que les informations du *Monde* appellent une mise au point convaincante. (...)

11 juillet

Lettre ouverte du collectif Droit de vote 2014 adressée au président de la République au sujet du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Il souligne le retard de la France par rapport aux autres pays européens et la perte de confiance liée aux promesses non tenues depuis 1981

17 juillet

Communiqué de la LDH

Grâce au courage d'Edward Snowden, le monde a appris que la NSA et le FBI disposent d'un accès direct aux serveurs de neuf sociétés américaines exerçant dans le domaine de l'Internet, soit Microsoft (depuis 2007), Yahoo (depuis 2008), Google, Paltalk et Facebook (depuis 2009), Youtube et Skype (depuis 2010), AOL (depuis 2011) et, enfin, Apple (depuis 2012).

C'est grâce à sa détermination que nous avons pris connaissance de l'espionnage systématique dont faisaient les frais les citoyens et les institutions de l'Union européenne, via le programme Prism. Le président de la République a lui-même dénoncé ces pratiques et exigé qu'elles cessent immédiatement. En revanche, de leur côté, les autorités américaines, ainsi d'ailleurs que les grands acteurs privés directement impliqués, ont multiplié des déclarations qui vont du déni à la banalisation pure et simple d'un système d'écoute généralisé initialement présenté comme exclusivement destiné à lutter contre le terrorisme.

Mais corrélativement à ces déclarations, les lanceurs d'alerte tels que M. Snowden sont arrêtés, poursuivis et susceptibles d'être enfermés dans des conditions dégradantes. Juan Ernesto Mendez, rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, a déclaré, concernant le soldat Bradley Manning, soupçonné d'avoir été l'informateur de Wikileaks, qu'il avait subi « un traitement cruel » en étant tenu à l'isolement pendant des mois au cours de sa détention préventive aux Etats-Unis. *(Depuis cette date le soldat Bradley Manning âgé de 26 ans a été condamné à 35 ans de prison).*

Dans ce contexte, M. Snowden est légitime à penser qu'il ne bénéficierait pas d'une justice sereine et équitable sur le territoire des Etats-Unis qu'il a préféré quitter. Il est aujourd'hui demandeur d'asile, comme défenseur des droits et lanceur d'alerte. La France s'honorerait en lui offrant l'accueil qu'il mérite à ce double titre.

La LDH propose une pétition adressée au président de la République.

<http://www.ldh-france.org/Une-petition-pour-que-la-France.html>

1^{er} août

La CNCDH appelle le gouvernement à la mise en œuvre stricte de la circulaire du 26 août 2012 pour garantir l'accès au droit commun des populations Roms présentes en France.

L'institution nationale indépendante de protection des droits de l'homme souhaite également faire part de sa grande inquiétude face à l'alarmant climat de tension qui règne autour de la question, envenimé ces dernières semaines par d'intolérables propos de haine véhiculés par des élus ou des responsables politiques.

22 août 2013

La Ligue des droits de l'Homme condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation par la rédaction de l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* dans la une et le contenu du numéro du 22 août 2013 de termes stigmatisants et injurieux vis-à-vis des Roms. (...) *Valeurs actuelles* a glissé dans les limbes de l'extrême droite haineuse, appelant à la violence à l'encontre d'individus à raison de leur origine.

3 septembre 2013

La réforme pénale en période de probation

Attendue depuis un an, la réforme pénale nécessite une grandeur de vue et pédagogie. (...) Il faut donc se féliciter que les derniers arbitrages présidentiels semblent ouvrir la voie à des avancées notables (création d'une peine de probation, déconnexion de l'emprisonnement, abrogation des peines planchers et de la révocation automatique des sursis simples).

La mise en place d'un examen automatique au deux tiers de la peine, afin de limiter les sorties sèches, constitue de même un progrès incontestable.

Il faut toutefois s'inquiéter du silence autour de grands enjeux tels que la disparition de la rétention de sûreté, ou encore de la réhabilitation du droit pénal des mineurs. Il est tout autant regrettable que la réforme n'envisage pas de transformer certains délits en contraventions, ou, allant plus loin, de dépénaliser certains comportements qui constituent plus de simples manquements à la discipline

sociale que des hostilités déclarées à des valeurs sociales fondamentales.

Un tract de la section est en cours de diffusion

« **Écrits pour la fraternité** »

2013-2014

« **Je joue dans les champs du monde** »

CIDE - Article 31

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Il s'agit d'abord de réaffirmer le droit aux loisirs, au jeu, mais aussi au « temps libre » pour pouvoir rêver, lire, dormir, paresser... Ce droit est trop souvent mis à mal, par manque de moyens bien sûr, mais aussi parce que certains enfants ont des emplois du temps surchargés, car on craint pour eux **l'ennui, pourtant porteur de créativité**. D'autres enfants encore doivent travailler sans relâche pour améliorer l'ordinaire de la famille.

SYRIE :

Notre section adresse un courrier aux élus de nos arrondissements pour demander que la France accueille davantage de réfugiés syriens, et dans des conditions facilitées.

Depuis janvier 2013 « les ressortissants syriens se dirigeant vers un pays hors de l'espace Schengen en transitant par les aéroports français devront être munis d'un visa de transit aéroportuaire ». Supprimé en avril 2010, ce document a été réintroduit en janvier 2013 afin de « *lutter contre les détournements de procédure* ». Alors que plus de 100 000 décès sont à déplorer, selon l'ONU, la priorité de la France semble être de déjouer les « faux » demandeurs d'asile. C'est une décision qui porte atteinte à l'exercice du droit d'asile pour les personnes qui fuient des persécutions. D'après les médias la France a accueilli depuis 700 réfugiés depuis janvier.

L'Anafé et le Gisti ont déposé des recours devant le Conseil d'Etat qui les a rejetés.

Parmi les moyens existant pour protéger les réfugiés, il existe un moyen efficace de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables qui sont bloquées dans des camps surpeuplés : la réinstallation. Elle consiste pour un Etat à accepter directement sur son territoire des personnes identifiées par le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés comme ayant particulièrement besoin, dans un contexte comme celui de la Syrie, d'une protection efficace, d'une autre nature que celle offerte par les camps de réfugiés. Ces personnes sont alors rapatriées dans l'Etat d'accueil et bénéficient du statut de réfugiés.

L'Allemagne, premiers pays d'accueil des demandeurs d'asile de l'Union européenne s'est engagée à réinstaller 5.000 réfugiés de Syrie.

Dès cet été, le haut-commissaire du HCR, Antonio Guterres, a tiré la sonnette d'alarme, appelant l'Europe à se montrer plus accueillante. À Vilnius, en Lituanie, le 18 juillet, il a fait part de sa « préoccupation » à propos de « graves insuffisances ». Car si les pays de l'Union européenne ont demandé à la Turquie, au début de la guerre, de garder ses frontières ouvertes pour laisser passer les réfugiés, ils n'en ont pas moins maintenu fermées les leurs.

La Suède a décidé d'accorder l'asile à tous les demandeurs syriens, une décision qu'elle a été le premier pays de l'UE à prendre.

Dans l'UE, deux pays sortent donc du lot : l'Allemagne et la Suède, qui hébergent à eux seuls près des deux tiers des 40 000 Syriens ayant déposé une demande d'asile en Europe depuis le début de la crise.

CONFERENCE DE PRESSE POUR LES ETRANGERS : LA JUSTICE DANS LES AEROPORTS !

Mardi 17 septembre 2013

Dans les semaines qui viennent, deux salles d'audience « délocalisées » doivent être mises en service au bord des pistes de l'aéroport Charles de Gaulle :

- l'une, jouxtant la « zone d'attente pour personnes en instance » (Zapi) de l'aéroport, doit accueillir les audiences des juges des libertés et de la détention (JLD) du tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny chargés d'autoriser l'administration à maintenir dans cette zone les étrangers auxquels la police aux frontières (PAF) refuse l'accès sur le territoire ;

- l'autre, accolée au centre de rétention du Mesnil-Amelot, sous les pistes de l'aéroport, doit accueillir les audiences des JLD du TGI de Meaux chargés d'autoriser le maintien dans ce centre des étrangers en instance d'éloignement du territoire, autrement dit d'expulsion.

La création de ces « annexes judiciaires » a été voulue par le ministère de l'intérieur, soucieux d'expédier, loin des regards et à moindre coût, les procédures de refoulement et d'éloignement des étrangers. Elles se mettent en place avec la participation active de l'administration judiciaire : dans ce domaine au moins, il ne semble pas y avoir de divergences entre les deux ministres.

Cette justice d'exception réservée aux étrangers - rendue à l'écart des palais de justice et du public, à la demande et sous le seul regard de l'administration précisément chargée de mettre en œuvre la politique d'éloignement - heurte plusieurs principes fondamentaux destinés à garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice. C'est pourquoi sa mise en place suscite la ferme opposition de nombreux acteurs du monde judiciaire, d'institutions, de personnalités et d'organisations de défense des droits des étrangers.

Pour vous rendre sans vous perdre là où la justice serait rendue « au milieu de nulle part », un bus partira à 10h de la place Gambetta (Paris 20^e). Et pour mieux évaluer dans quelles conditions la justice y serait rendue, prises de parole dans le bus entre 10h et 10h30, une visite de ces locaux à 10h30, en présence d'avocats, de magistrats, de parlementaires et de personnalités.

Formation

« L'action de la LDH pour le droit des étrangers »

organisée par le comité régional Ile-de-France le 12 octobre prochain.

- cette journée de formation a lieu au siège de la LDH (138 rue Marcadet 75018)

- un repas indien sera proposé sur place, avec une participation de 12 euros à régler à votre arrivée : une inscription préalable au repas est demandée avant le 4 octobre pour évaluer le nombre de repas à commander.

Les ligueurs au prétoire

Les ligueurs s'interrogent sur l'intérêt de continuer à être présents aux comparutions immédiates.

La salle est pleine, la LDH est peu visible, il y a quelques contacts avec les avocats, mais aucun avec les magistrats, très peu avec les familles. Ils estiment que les conditions ne sont pas réunies pour que la LDH ait un impact.

La présence au JLD ou à la CNDA semble plus pertinente.

Par ailleurs se pose dans toutes les salles d'audience le problème de l'audibilité. Les interventions faites en ce sens étant restées sans effet, ils projettent de passer par le Syndicat de la Magistrature.

Sur le front RESF

La circulaire Taubira publiée en mai précisant la répartition des mineurs isolés arrivant sur notre territoire commence à produire ses effets. Le président du Conseil général de la Mayenne a

publié fin juillet un arrêté mettant fin à la prise en charge des MIE : arrêté illégal retiré un mois plus tard.

Le problème des jeunes majeurs isolés devient massif. Outre les problèmes de régularisations, se posent ceux du logement, de la scolarisation. L'Aide Sociale à l'Enfance signe des contrats jeunes majeurs à-durée-déterminée-brève et manifeste à l'égard des jeunes qu'elle prend en charge une négligence qui prend des allures de maltraitance : rechercher les formations les plus courtes, éviter de scolariser dans le cadre des établissements de l'Education Nationale, refus de certains membres du personnel d'accompagner les jeunes dans leurs démarches, oubli de démarches auprès de la Sécu.

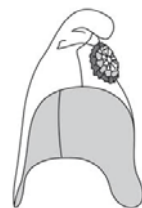
Toutes ces questions seront à l'ordre du jour de la réunion mensuelle de RESF Paris 5^e-13^e, le mercredi 11 septembre de 18h à 22h à la Maison des Associations, autour de victuailles réconfortantes si possible.

Le réseau a de plus en plus besoin de forces neuves !

Les diffusions sur les marchés :

Un nouveau panneau d'affichage pour expliquer les enjeux de la réforme pénale est en cours d'élaboration. Si vous souhaitez participer aux diffusion faites-vous connaître ...

Certains d'entre nous ont été interpellés sur l'utilisation du bonnet phrygien dans le sigle de la LDH. On nous reproche une référence à un moment sanguinaire de la révolution. Nous sommes donc allés rechercher les origines de cette coiffure.



Dans l'Antiquité, la Phrygie est un royaume situé au centre de l'Asie Mineure. Midas, l'un de ses rois, fera l'objet de légendes chez les Grecs, en raison de ses richesses et ce sont les Grecs qui donnèrent l'appellation « bonnet phrygien » nommé aussi « bonnet oriental ». Car cette coiffe est également portée par de nombreuses tribus iraniennes. Elle orne aussi invariablement la tête de Mithra, divinité

des peuples indo-iraniens. A Rome, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis, d'où sa reprise par les révolutionnaires.

Les deux parties qui forment aujourd'hui le logo de la LDH ont évolué dans le temps mais l'ont toujours ancré depuis son origine dans la République de France. Le bonnet phrygien rouge et la balance de la Justice sont les deux symboles qui plantent dans le regard des gens, une image de progrès et de justice.

A suivre ... et bien sûr vous pouvez contribuer ...

Retour sur une proposition de remue-méninges convivial

Au printemps dernier, je vous ai proposé de faire des "débats informels" un jeudi par mois entre nous, la section du 5-13. Or personne ne s'est proposé pour co-animer ce travail

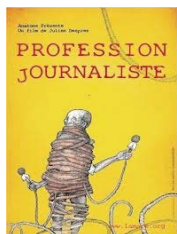
Néanmoins plusieurs personnes ayant manifesté leur souhait de traiter certains thèmes je vous propose maintenant de nous rencontrer ponctuellement au gré de nos envies...

Vous pouvez me contacter si une question, un problème, vous donne envie de discuter de manière approfondie, voire en complément d'un thème traité en réunion de section. Je me propose de rassembler avec vous un ensemble de textes et éléments de base qui nous permettraient d'amorcer la discussion (état des lieux, position de la LDH...) Puis, quand nous serons prêts, nous pourrions proposer un débat à la section. Il pourrait s'en dégager de nouvelles idées, voire des tracts à mettre sur notre site et/ou sur la liste de tous les adhérent(e)s de la LDH, des pétitions ...

L'idée restant, avant tout, de se faire plaisir, et de se connaître politiquement

Solidairement,
Laurence V.

**Notre prochaine soirée ciné-débat:
« Profession journaliste » de Julien Després
Mardi 14 octobre à la Clef.**



La profession évolue dans un productivisme effréné. La rentabilité et l'injonction de rapidité du traitement de l'information ont transformé les journalistes « en ouvriers des usines modernes qui ne sont pas là pour réfléchir ».

Le réalisateur Julien Després s'intéresse à la logique de rentabilité à court-terme qui règne dans les médias, et aux ravages que celle-ci induit dans le rapport des journalistes à l'information. Ce qui le conduit à poser d'autres questions, comme celle de l'impact de la publicité, et de l'activité des patrons de presse, sur le traitement de l'information.

**A voir au théâtre:
Les invisibles de Nasser Djemai
Au Théâtre 13 / Jardin du 10 septembre au 20 octobre.**

La pièce traite avec finesse de la question des Chibanis "cheveux blancs" en arabe (voir article dans Politis cette semaine).



Qui sont-ils ? Des travailleurs immigrés, écartelés entre les deux rives de la Méditerranée, qui ont vieilli ici, en France. Ils sont restés seuls, pour des raisons diverses. Ils ne sont pas rentrés au pays. La

France est devenue leur pays, ils y ont apporté leurs rêves, mais ils sont devenus des fantômes. Ils ont asphalté les routes, construit les HLM, sorti des quantités de pièces détachées des chaînes et des machines-outils. Ils n'ont pas ménagé leur peine, ils ont bien contribué à ces «trente glorieuses», ces années de reconstruction accélérée de l'économie. Ils ne sont pas nés, ils ne sont pas élevés, ils ne vieillissent pas, ils ne se fatiguent pas, ils ne rêvent pas, ils ne meurent pas, ils ont une fonction unique : travailler.

Aujourd'hui la bataille économique s'est déplacée sur d'autres terrains. Jetés par dessus bord, en même temps que la classe ouvrière et la lutte qui allait avec. Leur pouvoir d'achat étant nul, ils sont devenus invisibles.

Une soirée LDH est en préparation

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h .

4 octobre : Paris 7

1 novembre : Paris Centre

29 novembre : Paris EHESS (5ème vendredi)

6 décembre : Fédération de Paris



**vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15
septembre 2013:**

la LDH tient un stand à la Fête de l'Humanité 2013 avec le "collectif Éducation Populaire" (constitué des CEMEA Île de France, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Ligue de l'Enseignement-FOL93 et des Francas 77, 93 et 95).

Thèmes :

Aménagement des rythmes scolaires et co-éducation (thème commun à nos trois partenaires)

- Volontariat, engagement associatif

- Accès aux droits et lutte contre les discriminations

Le stand se trouve sur l'avenue Salvador Allende, entre les stands PCF de Stains et de Pierrefitte. Il sera ouvert "au public" :

- le vendredi 13 de 17h à 21h

- le samedi de 9h30 à 21h

- le dimanche de 9h30 à 18h

Nous organiserons donc un vote permanent sur le stand avec une urne. Le stand sera installé à partir de vendredi 13h30.

De plus, Vincent Rébérioux participera au **débat sur le droit de vote des résidents étrangers**, le dimanche 15 à 11h, au stand de

L'université d'automne de la LDH

La prochaine université d'automne de la LDH aura lieu le dernier week-end de novembre et ses débats porteront sur l'Europe. Les élections européennes sont proches, le débat public va se développer et la place des droits fondamentaux est à la fois centrale et marginalisée.

Programme dans le journal d'octobre

Prochaine réunion de section:

jeudi 10 octobre

**La permanence juridique de notre section
fera le point sur son action et l'évolution de
la situation depuis un an.**

**à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux,
75013
Métro Maison Blanche**